

2. Situation initiale, buts de la commission

Buts à atteindre par cette commission d'échange et de réflexions :

- créer un dicastère du tourisme au sein de la future commune
- développer des réflexions sur l'économie publique du Val d'Anniviers
- suivre le projet de loi sur le tourisme qui définit de nombreux points (SD, financement, destination,...)

3. Sujets évoqués

Nouvelle loi sur le tourisme

Une première séance a eu lieu le 4 juin 2007 dans le but de préparer une prise de position anniviarde sur la nouvelle loi sur le tourisme, dont le projet a été publié le 19 avril. Le PV a ensuite été distribué aux députés et députés suppléants du district de Sierre ainsi qu'aux membres de la commission ATE du Grand Conseil.

En parallèle, le groupe tourisme de Sierre Région a suivi l'avancement du projet de loi. Une séance a été organisée, par Sierre Région, à l'attention des chefs de groupe de la députation sierroise.

La loi sur le tourisme a été passée en 1^{ère} lecture au Grand Conseil le 14 février 2008.

Le 26 février 2008, Georges-Alain Zuber et Simon Crettaz ont rencontré la députée Marie-Noëlle Massy Mittaz pour discuter de la loi. Cette dernière siège à la 2^{ème} commission parlementaire. Une nouvelle séance a eu lieu le 29 août avec en plus la présence de Francis Salamin pour faire le point sur le nouveau projet avant la deuxième lecture au Grand Conseil.

A la mi-septembre, le Grand Conseil a passé ce nouveau projet en 2^{ème} lecture. Il a mis sous toit la partie de la loi sur l'organisation mais devra encore travailler sur la partie du financement lors d'une prochaine session.

Les communes ont demandé à plusieurs reprises à SAT d'organiser une réunion avec les partenaires anniviards du tourisme pour discuter de cette loi et de l'avenir de notre destination, sans succès. Un blocage est présent. Avec la mise en place de la nouvelle commune et ce changement de loi, il n'y a plus de pilote dans l'avion.

Ateliers SEPO

Dans le but d'élaborer une politique touristique communale, deux (11 et 18 septembre 2007) ateliers SEPO (succès, échec, potentialité, obstacle) ont été mis sur pied pour engager des démarches participatives avec des partenaires touristiques. Le SEREC a été mandaté pour mener ces ateliers.

Suite à ces derniers, l'IET a été contacté pour aider à l'élaboration d'une politique du tourisme pour Anniviers. Le SEREC a, de son côté, repris tous les documents traitant du tourisme en Anniviers et a regroupé les discussions et idées de projets en un inventaire.

Politique du tourisme du canton du Valais

Le texte de base, disponible sur www.valaistourism.net a été passé en revue. Il en découle que chaque commune doit se doter d'une politique touristique. Sierre Région a repris ce principe et définit un tableau d'objectifs prioritaires.

Partant de cette base de réflexion, la commission a entrepris les démarches visant à l'élaboration d'une politique du tourisme en Anniviers.

Politique communale du tourisme

L'avis des partenaires touristiques, sur l'avenir de la branche en Anniviers, a été donné au travers des deux ateliers SEPO. Afin d'avoir le point de vue de la population, des résidents secondaires et des touristes, des questionnaires propres à chacun ont été élaborés par l'IET et un comité de rédaction, puis distribués par les communes.

Les points forts et faibles ainsi définis ont permis à un groupe de réflexion, de dégager les lignes directrices et de proposer des mesures à appliquer, par la nouvelle commune, les SD, la destination ou les remontées mécaniques à court, moyen ou long terme.

Le rapport final de l'IET est complété par l'inventaire du SEREC évoqué plus haut et permettra, aux futures autorités, de rédiger une politique touristique communale.

Remontées mécaniques

Le désenchevêtrement des tâches RMA-Commune a été souvent discuté. Des représentants des RMA ont été reçus en séance à ce sujet. Un tableau faisant l'état de la situation de chaque société de remontées mécaniques a été élaboré par les RMA et remis aux membres de la commission. A ce jour, aucune solution n'a été trouvée.

Une équité de traitement doit être trouvée dans le prix des abonnements pratiqués par les communes pour ses citoyens. La commission financière se penche en partie sur ce point.

Toutes les conventions, les actions, les cautionnements, les aides des uns aux autres, sont répertoriés dans un classeur. Il s'agit, pour ces points également, d'atteindre une certaine équité.

La commune d'Anniviers devra avoir le même représentant au sein des conseils d'administration des différentes sociétés de remontées mécaniques pour avoir une vue d'ensemble. La participation communale au capital-actions des RMA s'élève, globalement, à environ 13 %.

Les aides, par l'intermédiaire du crédit LIM, sont terminées depuis fin 2007 ; la nouvelle politique régionale est prévue pour le remplacer. Les projets régionaux ont plus de chance d'être soutenus que les projets par station.

Sociétés de développement

Afin d'évoquer l'avenir – avec ou sans la nouvelle loi – les présidents des SD ont été invités à rencontrer la commission.

Il a été précisé aux SD que leur situation dépendait plus étroitement de la loi sur le tourisme que de l'entrée en vigueur de la nouvelle commune qui, elle, ne changera rien, dans un avenir proche, à leur situation.

SAT – Cœur du Valais

L'avenir de la destination a été abordé. Les nombreuses réflexions entendues à travers la vallée au sujet de SAT et de CdV sont discutées par les membres de la commission.

Une liste de divers points à discuter a été dressée puis soumise à Manu Broccard. Les réponses apportées ayant été suffisamment claires, une rencontre n'a pas été nécessaire.

Quels que soient les articles de la nouvelle loi, la commission préconise que SAT reste une marque forte et ne soit pas noyée dans une destination. De plus, le pouvoir de décision doit rester proche de la région à promouvoir.

Il est constaté que la confusion des marques mises en avant perdure entre SAT et Cœur du Valais lors des promotions (foires) ou publicités. Des exemples sont montrés : l'image donnée au public et aux partenaires n'est pas claire.

Il a été proposé de lancer un audit pour évaluer la qualité de la gestion globale de SAT. Si des personnes en mesure d'effectuer l'audit ont été contactées, la démarche n'a pas été finalisée.

Transport et places de parc

Ce point est important, financièrement, pour les communes. Toutes les stations n'offrent pas le même service (bus navette interne, places de parc gratuites,...). Des études de circulation ont été lancées dans les communes d'Ayer, Grimont et St-Luc.

Certaines stations font payer tous leurs parkings, toute l'année, d'autres offrent un certain nombre de places et d'autres enfin sont en pleine réflexion pour approcher la solution idéale. Une certaine équité devrait prévaloir.

La commission des bus navette traite des bus internes aux stations et de ceux reliant les villages.

TPT

Une harmonisation de la TPT doit être envisagée. Il est préconisé de ne plus faire de différence entre villages et stations et de considérer la vallée dans son ensemble.

La TPT doit servir à financer les infrastructures. Il faut définir une taxe de base fixe et un prélèvement sur le chiffre d'affaire, pondéré par des critères à déterminer. Le montant à encaisser par la Commune devra être le même que celui encaissé actuellement.

Ce sujet est également étroitement lié à la nouvelle loi sur le tourisme

Site internet

Les divers sites internet existants doivent être regroupés en un dès le 1^{er} janvier 2009. Diverses offres ont été demandées et celle de CIGES a été retenue.

Il a été proposé aux bourgeoisies de reprendre les adresses qui seront abandonnées par les communes.

Statistiques

Les membres de la commission – au travers de leurs discussions – remarquent qu'il manque des données chiffrées sur lesquelles appuyer leurs réflexions. Après un tour d'horizon de SAT et des SD, il ressort que tous manquent d'outils statistiques et la commission se demande comment est ciblé le marketing sans données chiffrées.

La nouvelle loi prévoit un observatoire du tourisme. Dans l'intervalle, des solutions auraient dû être proposées par SAT, Valais Tourisme, Suisse Tourisme.

Artisanat

La majeure partie des artisans vivent du tourisme. Une réflexion devrait être engagée pour leur assurer du travail sur toute l'année en fournissant la possibilité d'être polyvalent.

Industries

Il n'est plus nécessaire de refaire des essais d'implantation d'industries dans la vallée. Seul le tourisme (directement et indirectement) permet de vivre en Anniviers. Le thème de l'hydroélectricité est traité par la commission énergie.

Infrastructures

Il a été évoqué, dans le projet de loi sur le tourisme, que l'entretien des infrastructures touristiques reviendrait à la charge des communes. Attendre la dernière version de la loi pour voir si ce point est maintenu tel quel.

Centrale de réservation

Est-ce le rôle de la destination de mettre ce service à disposition ? Est-ce rentable ? L'audit de gestion devrait pouvoir répondre à cette question.

Représentants des divers comités

La liste a été dressée afin de définir le rôle du conseiller en charge du futur dicastère du tourisme en termes de représentation de la commune au sein des divers comités. La liste est détaillée dans le PV du 26.04.07.

La commission souhaite qu'un véritable dicastère du tourisme voie le jour au sein de la future commune d'Anniviers.

4. Autres commissions liées

Commission 5 – travaux publics : réflexion sur la reprise des employés externes des SD si l'entretien des infrastructures revient à la commune

Commission 7 – aménagement du territoire : étude de circulation, lits chauds, habitat des domiciliés, ... à prévoir dans le plan de zone

Commission 8 – construction : soutien aux hôtels

Commission 10 – agricole : réflexions autour de la remise en eau de bisses

Commission 11 – énergie : réflexions sur le domaine de l’hydroélectricité

Commission 12 – finances : analyse de la balance des prestations des communes aux RM et inversement

Commission des bus navettes : études sur les navettes internes aux stations et sur les bus reliant les villages

5. Points à traiter par les nouvelles autorités

- Suivi de la loi sur le tourisme dont dépendent notamment les points suivants :
 - o Destination
 - o TPT
 - o Infrastructures
 - o SD
- Harmonisation de la TPT pour la vallée
- Désenchevêtrement des tâches RM-communes
- Création du dicastère tourisme avec définition d'une politique

Pour la commission économie publique

Georges-Alain Zuber, président

Martine Antonier Tschus, secrétaire

.....

.....